

FICHE PRATIQUE N°3-2019

LE CONVENTIONNEMENT FIPHFP



<http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-employeurs/Les-conventions>

Une convention avec le FIPHFP engage l'employeur pour plusieurs années sur une série d'actions adaptées réfléchies en amont en fonction du contexte de la collectivité et de l'évolution prévisionnelle de ses effectifs. Il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui permet de mobiliser l'ensemble des aides financières du catalogue des aides du FIPHFP

Pourquoi ?

- Pour structurer de manière visible une politique handicap,
- pour favoriser la mobilisation des agents autour d'un projet soutenu par la Direction, direction et les institutions représentatives du personnel,
- pour disposer d'un préfinancement afin d'agir plus vite et dans la durée.

Une convention peut porter sur les thèmes suivants :

- aménagements et adaptations des postes de travail,
- accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle,
- amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap,
- formation et information des personnes en situation de handicap,
- actions de communication et de sensibilisation des personnels.

Comment ?

Le Délégué Territorial au Handicap rencontre l'employeur public afin de préciser les différentes phases du projet. Il sera le relai entre l'établissement, le chargé de projet de convention et le FIPHFP.

Un préalable indispensable : le diagnostic qui permet d'initier une réflexion et l'écriture du projet est financé par le FIPHFP :

- prestataire extérieur : demander un devis à transmettre au FIPHFP pour obtenir le financement.
- Prestataire interne : transmettre au FIPHFP un rapport qui inclut le coût salarial de l'agent chargé du diagnostic.

L'accompagnement au montage du projet :

C'est le chargé de projet convention handicap du FIPHFP qui vous accompagne et vous apporte son expertise et sa technicité. Il vous informe sur les dispositifs de l'insertion et du maintien dans l'emploi ainsi que sur les aides mobilisables et les acteurs de votre territoire

Le contenu du projet de conventionnement :

Une lettre d'intention de la plus haute autorité de l'employeur adressée au Directeur du Fonds/ La fiche d'identification de la collectivité/ Le projet rédigé/ Le tableau d'évolution

et de suivi des effectifs/ Les fiches actions (10 maximum)/ Le tableau budgétaire synthétisant les actions mises en place pour lesquelles un financement au FIPHFP est demandé/ Un relevé d'identité bancaire de l'employeur public.

La validation du projet de convention :

Le projet de conventionnement devra être adressé au plus tard 8 semaines avant le comité local.

L'employeur est informé de la décision du comité d'engagement.

Le DTH prend contact avec l'employeur afin d'organiser la présentation en comité local.

Le Comité national ou le Comité local délibère et valide le projet de convention.

La signature de la convention :

Le FIPHFP adresse trois exemplaires de la convention signée à l'employeur. Dès réception, le FIPHFP procède au versement du premier acompte dans les conditions prévues à la convention.

Pour qui ? Pour tous

les établissements de la Fonction Publique Hospitalière.



Projet H300 – ANFH
Pour les établissements de moins de 400 agents

1 - Diagnostic flash de la situation de l'établissement pour bénéficier d'une base de travail objective.

Durée : ½ journée

2 - Appui à la conception d'une politique handicap et d'un plan d'actions en adéquation.

Durée : 2 ½ journées d'aide à la rédaction d'un plan d'actions

3 - Formation des acteurs internes.

Durée : acteurs RH ½ journée -
Référénts handicap 2 jours



Votre interlocuteur sur votre territoire : **Marc GUERRIER DE DUMAST** - Délégué Territorial Handicap FIPHFP Occitanie - Etablissement public - Direction Régionale Occitanie - 97, rue Riquet - BP 7209 - 31073 Toulouse cedex - Tel : 05 62 73 61 36

Marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr



Pour plus de renseignements : **Jessica BOUCABELLE**- Référent Handicap Mutualisé (RHM) - OCCITANIE – Est - j.boucabelle@fhf.fr – 04.68.33.54.30 - 07.88.01.47.41